

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 28 janvier, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence d'Isabelle BIDET, Maire.

Excusées : Delphine MAZEROLLE (pouvoir à Isabelle BIDET) et Valérie GORISSE (pouvoir à Isabelle BIDET)

Secrétaire de séance : Dimitri TOUZAIN

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Convention ATDA pour assistance technique :

Les projets de convention ont été transmis aux conseillers en même temps que la convocation. Madame le Maire précise que ces conventions permettent au secrétariat d'avoir une aide technique sur les logiciels COSOLUCE (compta, paie, facturation, élection...) et d'avoir la mise à disposition du dispositif permettant d'envoyer en Préfecture les actes (délibération, arrêté, marché...) pour que ceux-ci soient rendus exécutoires avant publication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les projets de convention et mandate Madame le Maire pour signer les documents.

Convention SIVOM Sioule et Bouble pour prestation entretien poteau incendie :

Les conseillers ont été destinataire du projet de convention. Madame le Maire indique que la commune avait signé une convention avec le SIVOM Sioule et Bouble de Gannat pour la vérification et l'entretien des bouches et poteaux incendie et que celle-ci est arrivée à échéance au 31 décembre 2020. Le syndicat propose donc de renouveler la prestation. Le coût par hydrant est de 30 € et il y a 31 bouches incendie sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier au SIVOM Sioule et Bouble la vérification et l'entretien des moyens de défense incendie et approuve le projet de convention. Madame le Maire est mandatée pour signer ce document.

Contrat de cession bail société Free Mobile à société On Tower France :

La société Free Mobile notifie à la commune qu'elle a transféré l'activité de gestion et d'exploitation de l'antenne située à Voussac à la société On Tower France. La copie de l'acte de transfert a été distribuée à chaque conseiller.

Après en avoir délibéré, étant donné que ce transfert ne modifie en rien les droits et obligations envers la commune, le conseil municipal émet un avis favorable.

Rythmes scolaires :

Madame le Maire informe d'un courrier de l'inspection académique de Clermont Ferrand concernant le renouvellement de dérogation des rythmes scolaires des écoles publique de l'Allier. En 2018, la commune avait opté pour la semaine à 4 jours, cette décision étant valable pour trois ans. Cette organisation semble convenir à tous les partenaires, parents, école, transports scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler la demande de dérogation pour la semaine à 4 jours pour la rentrée 2021-2022, les horaires d'école à Voussac étant lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30.

ADEM :

Les travaux du logement de l'impasse des Tuileries sont finis, le coût s'élève à 1 448 € tout compris. Il faut prévoir la remise en location.

Questions diverses :

- Madame le maire informe le conseil qu'un courrier est parvenu en mairie cette semaine concernant les prestations de fourrière exécutées pour le compte de la commune par la fourrière communautaire de Brugheas. La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Elle précise que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune. Vichy communauté propose de renouveler la convention avec un coût de 1€39 par habitant soit 681€10.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention et mandate Madame le Maire pour signer le document.

- Madame le Maire informe le conseil qu'elle a eu contact avec M. Descombes et Mme Haccourt concernant le droit de puisage dans le puits situé sur la place du bourg. Un des branchements a été coupé lors des travaux mais il en existe un autre et ils souhaiteraient pouvoir s'en servir. Une autorisation leur avait été accordée en 2000 par le conseil en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de se renseigner à la police de l'eau et au SIVOM pour connaître la réglementation en vigueur.

- Véhicule de fonction : Madame le Maire informe le conseil que la commune n'a pas été tirée au sort pour l'offre du SIVOM Sioule et Bouble. Le conseil municipal souhaite cependant équiper la commune d'un véhicule avec si possible porte latérale et attelage, recherche sera effectuée en ce sens.

- Contrat de Bourg : les services du Département ont pris contact concernant la dernière tranche du contrat pour connaître les intentions du conseil. Cette dernière tranche concerne la partie de la route du Theil jusqu'au CD 46. L'enveloppe de travaux restant est de 210 000 € avec une subvention à hauteur de 30 %. Après en avoir délibéré, le conseil décide de maintenir cette tranche et démarches seront entreprises cette année pour mettre en place cette décision.

- Point sur PLUI : un terrain peut être constructible s'il est situé à 30 ou 60 mètres entre deux maisons ou 100 mètres si construction en face sur la zone urbanisable. La commission a déjà travaillé sur les plans donnés par la ComCom et des propositions seront faites en sachant qu'elles ne seront peut-être pas toutes acceptées.

- Ancienne bascule : étude sera réalisée pour la restaurer.

- L'entretien des fossés devra être vu notamment avec les services du Département le long de leurs voies.

- Camping : l'électricité est refaite, le bureau a été repeints par l'employé communal qui a également installé un plan de travail et posé de la laine de roche sur le plafond. L'entreprise Lottin devrait intervenir prochainement pour l'installation d'un évier.

- Église : l'électricité est à revoir intégralement et des infiltrations d'eau ont été constatées. Des devis seront demandés pour ces travaux.

- Stade : Un devis a été demandé à l'ADEM pour le rafraîchissement des vestiaires. La serrure de la buvette sera à voir ainsi que l'entretien de la haie côté propriété Brun.

- Bulletin : le conseil décide d'offrir un exemplaire aux personnes âgées de la commune qui sont en maison de retraite.

- Travaux bourg : l'entreprise Colas a fait savoir par mail que la remise en état vers le château ne devrait pas être à leur charge et que le problème de l'herbe dans le bicouche est dû à l'arrêt des travaux pendant le confinement car la commune aurait dû faire un entretien.

Il leur a été répondu que la remise en état du terrain stabilisé vers le château était prévu à l'identique et que la commune ne peut pas être garant de l'entretien des supports pendant les travaux.

Un carottage sera fait pour savoir si les matériaux mis correspondent bien à ce qui étaient prévus.

- Travaux voiries 2021 : suite à la proposition de la commission travaux, le conseil municipal décide de faire effectuer les travaux à Chirat sur la portion allant au château et qui n'était pas prévu dans le programme 2020, et la réfection des chemins de Doulaivre et Mouzelon.